

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] favorable a la periode complementaire

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 01/05/2023 18:39

je suis favorable a une période complémentaire dès le 15 mai 2023 et 15 mai 2024 jusqu'au 15 janvier suivant pour réguler les populations de blaireaux responsables de dégâts aux cultures et de plus en plus de collisions routières